

DECISION 6-2025
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Maire de Vaux-en-Beaujolais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vula délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 délégrant au Maire toute décision afin réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros.

Vu l'offre du Crédit Mutuel,

Considérant que pour assurer les dépenses dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux d'extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de trésorerie pour **un montant de 100 000 €**,

DECIDE

Article 1 : l'ouverture d'un crédit de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 euros auprès du Crédit Mutuel.

Article 2 : la signature du contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) pour une durée d'un an maximum.

Le taux sera déterminé par la moyenne mensuelle de l'Euribor sur 3 mois + une marge de 0.90%.

Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements au gré de la collectivité. Le paiement des intérêts se fera à la fin de chaque trimestre civil. La commission d'engagement est fixée à 0.10 % du montant autorisé soit 100 € payables à la signature du contrat.

Article 3 : de signer l'ensemble des documents relatifs au crédit de trésorerie proposé par le Crédit Mutuel.

Article 4 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à VAUX-EN-BEAUJOLAIS,

Le 29 novembre 2025,

PERRIN Jean-Charles, maire

Date de télétransmission en préfecture : 29/11/2025 Date de publication sur le site Internet : 29/11/2025
--